

Mamoudzou, le vendredi 28 mars 2014



Le Vice-recteur de Mayotte

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants du premier degré
S/C de l'Inspectrice, de l'Inspecteur de
l'Education Nationale
S/c de Monsieur le directeur du CUM
S/c de Monsieur le Directeur du GRETA
S/c de Mesdames et Messieurs les
principaux de collège

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIVISION DES
PERSONNELS
ENSEIGNANTS
DU 1^{ER} DEGRÉ**

Objet : Mouvement intra départemental des personnels enseignants du 1^{er} degré à Mayotte –
rentrée scolaire 2014

PJ : Annexes postes ECLAIR et REP+

GESTION COLLECTIVE

Réf. n° **319**.../IC/JP/PB/2014

Affaire suivie par :

Pascale BIANAY

Josfia BOINA

Téléphone :

02 69 61 92 11

02 69 61 93 14

Télécopie :

02 69 61 92 01

Courriel :

pascale.bianay

@ac-mayotte.fr

Josfia.boina

@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUZOU

Les enseignants titulaires du premier degré sont appelés à participer au mouvement pour
la rentrée 2014. Les demandes de mutation devront être saisies **du 7 avril 2014 au 18 avril
2014**, exclusivement sur l'application internet SIAM, accessible via le portail I-Prof à
l'adresse :

<https://bv.ac-mayotte.fr>

**● Doivent obligatoirement participer au mouvement intra départemental pour la
rentrée 2014 :**

- les enseignants titulaires concernés par une mesure de carte scolaire,
- les enseignants titulaires nommés à titre provisoire,
- les enseignants nouvellement nommés à Mayotte,
- les enseignants stagiaires du CUM en 2^{ème} année (concours interne et externe) y compris
les élèves en situation de prolongation à l'issue de la scolarité

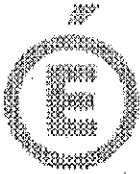
● Cas particulier :

En ce qui concerne les IERM internes :

- **Les binômes de la première année restent inchangés et sont maintenus sur leur
poste**

● Rappel :

Tous les personnels nommés à titre provisoire ont l'obligation de participer au mouvement.
En cas de non respect de cette obligation les agents sont nommés d'autorité
par l'administration sur les postes restés vacants avant le mouvement des agents non
titulaires.



1 – Candidatures sur postes spécifiques REP+

En complément de la saisie sur l'application SIAM, les candidats adresseront directement à la DPE 1D – Gestion collective - bureau 214 et 215 **avant le lundi 21 avril 2014 une lettre de motivation, un Curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection.**

Les candidatures pour les postes REP+ seront sélectionnées sur dossier par une commission présidée par le Vice-recteur.

2 – Candidatures sur postes ECLAIR

● En complément de la saisie sur l'application SIAM, les candidats qui désirent occuper un poste de **Directeur ou d'EMF** adresseront directement à la DPE 1D – Gestion collective – bureau 214 et 215 **avant le lundi 21 avril 2014 une lettre de motivation, un Curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection.**

Les candidatures pour les postes spécifiques ECLAIR seront sélectionnées sur dossier par une commission présidée par le Vice-recteur.

● Les candidats pour un poste d'adjoint feront des vœux uniquement sur le serveur SIAM, accessible via le portail I-prof.

3 – Candidatures sur postes spécifiques hors dispositif ECLAIR et REP+

En complément de la saisie sur l'application SIAM, les candidats adresseront à la DPE 1D – Gestion collective – bureau 214 et 215 **avant le lundi 21 avril 2014 une lettre de motivation, un Curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection.**

Les candidats seront convoqués pour un entretien.

● Attention :

Seuls seront convoqués pour un entretien les candidats ayant fourni **leur lettre de motivation, leur Curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection.**

4 – Candidatures sur les autres postes

Les demandes de mutation devront être saisies **du 7 avril 2014 au 18 avril 2014** exclusivement sur le serveur SIAM, accessible via le portail I-prof.

Après la clôture de la période de saisie, un accusé réception récapitulatif des vœux sera adressé dans la boîte mail I-PROF de l'agent. Il devra éditer celui-ci, vérifier que les données saisies correspondent bien aux vœux exprimés, signer ledit document et le remettre au supérieur hiérarchique **au plus tard le 16 mai 2014, délai de rigueur.**



FICHE EXPLICATIVE DES POSTES OUVERTS A LA MUTATION DANS LES ECOLES DU DISPOSITIF ECLAIR et REP+ DE MAYOTTE

LE VICE-RECTEUR

DIVISION DES PERSONNELS
ENSEIGNEMENTS DU 1^{er} DEGRE
Service Gestion Collective
Mouvement - Affectations

DPE 1D/IC/PB/JAB/2014

Affaire suivie par :

Pascale BIANAY

Josfia Amina BOINA

Téléphone :

02 69 61 92 11

02 69 61 93 14

Télécopie :

02 69 61 91 02

Courriel :

pascale.bianay@ac-mayotte.fr

josfia-amina.boina@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

Tous les candidats à un poste ECLAIR ou REP+ vacant pour la rentrée 2014 doivent prendre connaissance des informations ci-dessous avant de postuler. Ils s'engagent à accepter les spécificités du poste et les obligations qui y sont attachées.

Tout vœu ECLAIR ou REP + est prioritaire : dès l'obtention d'un poste REP + ou ECLAIR, tous les autres vœux formulés sont annulés.

Les candidats aux postes vacants dans les secteurs concernés, seront sélectionnés sur dossier, portant avis de leur inspecteur de circonscription.

Les candidats rempliront un dossier d'inscription qui inclut leur dernier rapport d'inspection.

SONT CONCERNES PAR LE DISPOSITIF REP et REP+

Les écoles du secteur du collège de Dombéni

Circonscription de Dombéni REP+	Circonscription de Mamoudzou Sud ECLAIR
Dombéni 9760020T Ongoujou Elémentaire 9760054E Hajangua 9760085N Tsararano 9760055F Iloni 9760101F Hajangua Maternelle 9760154N Ongoujou Primaire 9760257A Tsararano Maternelle 9760157S Iloni Maternelle 9760149H Dombéni Maternelle 9760148G	Tsoundzou 1 9760087R Tsoundzou 2 9760301Y Tsoundzou Maternelle 9760177N

Les écoles du secteur du collège de M'Tsangamouji

Circonscription de Bandraboua ECLAIR	Circonscription de Tsingoni ECLAIR
Acoua 1 9760015M Acoua 3 9760124F Acoua 2 9760081J M'tsangadoua 9760082K Acoua Maternelle 9760168D ECAP M'tsangadoua Maternelle 9760169E	Chembenyoumba 9760068V M'tsangamouji 2 9760121C Mliha 9760069W M'tsangamouji 3 9760122D M'tsangamouji 1 9760019S M'tsangamouji 4 9760212B M'tsangamouji Centre Maternelle 9760243K M'tsangamouji Plateau Maternelle 9760223N

Les écoles du secteur du collège de Kawéni 1

Circonscription de Mamoudzou Nord ECLAIR
Kawéni 1 Village 9760066T Kawéni 2 Poste 9760188A Kawéni T17 9760347Y Kawéni 3 Stade 9760251U Kawéni 1 T6 Maternelle 9760151K Kawéni 2 T9 Maternelle 9760152L